Bailleul. — Un incendie s'est déclaré chez Charles Debert, épicier.

Cinq litres d'huiles, que l'on faisait chauffer dans un chaudron, se sont répandus sur le plancher et ont communiqué le feu à la maison.

Les pertes s'élèvent à 2,000 fr. Il y a assurance.

Boulogne-sur-Mer. — Les journalistes parisiens, venant pour visiter les travaux du port en eau profonde, sont arrivés à Boulogne samedi soir par le train de minuit quinze. Ils ont été reçus à la gare par la municipalité et le comité de publicité et sont descendus à l'hôtel du Nord.

Dimanche matin ils ont assisté dans la salle du Casino à une répétition de la musique communale, et ils ont dû ensuite regagner les quais pour s'embarquer sur le bateau qui avait été mis à leur disposition.

La presse locale qui, par une raison inexplicable, n'avait pas été invitée, ne figurait pas à côté des journaux parisiens. Cela est regrettable, car il s'agissait dans cette affaire d'une question d'intérêts particuliers, auxquels les publicistes boulonnais ne sont pas étrangers.

Houplines. — Samedi après-midi, vers deux heures, la nommée Eugénie Ducourant, âgée de seize ans environ, épeuleuse chez M. Villiare, en voulant mettre un écheveau sur la cannebière, a eu l'avant-bras gauche pris par cet écheveau, brové et littéralement arraché.

L'accident a eu pour cause l'imprudence de la malheureuse victime.

Il a fallu régulariser la plaie et amputer ce qui restait du membre, près de l'articulation du coude. Cette opération, pratiquée à l'hôpital d'Armentières, par MM. Dubar et Duriez, a parfaitement réussi. La malade, ayant été chloroformée, n'a ressenti aucune douleur.

Hazebrouck. — 17 membres sur 23 étaient présents à la réunion du Conseil municipal pour l'élection du maire en remplacement de M. Massiet du Biest, démissionnaire. M. Massiet du Biest a obtenu 13 voix; M. Dausse, 2, et M. Deregnaucourt, 2.

Lemé. — Un affreux accident est arrivé mercredi dans cette commune.

Le jeune Aristide Flamant, âgé de 12 ans, était à la maraude dans un clos. Voyant arriver le propriétaire du cerisier sur lequel il faisait la cueillette, il sauta d'une hauteur de 4 mètres vers la ruelle qui borde le verger, et tomba juste à cheval sur la haie, dont l'un des pieux taillés en sifflet lui passa au travers du ventre. Le pauvre enfant eut le courage de se dégager lui même et de se traîner à plusieurs mètres de distance, soutenant des mains ses entrailles déchirées.

C'est seulement au bout de deux heures que ses gémissements furent entendus. Relevé par le sieur Gamain, qui le transporta chez lui, Aristide Flamant succomba quelques heures plus tard aux suites de son horrible blessure.

St.-Omer. — La procession générale de toutes les paroisses s'est faite hier, par un temps magnifique. Cette année encore, elle était inscrite en tête du programme officiel des fêtes municipales.

Une escorte d'honneur composée de deux compagnies du 8e de ligne accompagnait le St-Sacrement.

Les assises du Pas-de-Calais s'ouvrent aujourd'hui, lundi, à Saint-Omer. Elles dureront toute la semaine et les trois premiers jours de la semaine suivante. Treize affaires seront déférées au jury, entre autres deux meurtres et un parricide.

Dès le premier jour, sera appelé le crime de Lapugnoy, qui a causé une si profonde émotion dans l'arrondissement de Béthune.

Nos lecteurs se rappellent qu'aux premiers jours de janvier, une cabaretière de Lapugnoy fut trouvée étendue sans connaissance dans sa cave, avec sa petite fille, âgée de 18 mois, horriblement mutilée. Quinze jours après, la cabaretière succombait aux suites de ses blessures; mais avant de mourir, elle avait pu donner à la justice des renseignements qui l'ont mises sur les traces du coupable, un nommé Barbion. Il fut bientôt arrêté à Luxembourg, au moment où il se préparait à partir pour l'Amérique.

Un correspondant spécial tiendra nos lecteurs au courant de cette grave affaire et des autres non moins importantes de la session.

Solesmes. — Une somme de quatre cents fr. a été dérobée à Mlle R..., rentière à Saint-Python. La servante, arrêtée, a avoué être l'auteur de ce larcin.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Audience du lundi 12 juin 1882

(SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL.)

LE CRIME DE LAPUGNOY

C'est aujourd'hui que comparaît devant la Cour, l'auteur du crime de Lapugnoy, près de Béthune. Voici les circonstances dans lesquelles s'est accompli ce drame.

Le 10 janvier dernier, deux hommes se présentaient à Lapugnoy, dans un cabaret tenu par la femme Descamps, et demandaient à dîner. La cabaretière les servit. Le repas terminé l'un d'eux se retira; l'autre, l'accusé, resta au cabaret et demanda un verre de bière. La femme Descamps descendit à la cave avec sa petite fille âgée de 18 mois. Barbion la suivit. Dans la cave il voulut se porter sur elle aux derniers outrages. La femme résista. Alors Barbion la frappa à coups de couteau et lui porta un coup de talon sur la tête. Croyant sa victime morte il frappa également l'enfant, puis remontant dans le cabaret il ferma la porte de la cave et prit la fuite.

Quelques heures après des gens du village trouvaient les deux victimes sans connaissance. La mère avait les dents brisées, sept coups de couteau, et portait au cou les traces de la strangulation.

Elle put revenir à elle et donner à la justice des renseignements précieux.

Quelques jours après la malheureuse succombait à ses blessures.

Le jour même de la découverte du crime, on en recherchait l'auteur. Les indications fournies par la victime ne permettaient pas de se tromper. On acquit la certitude que Barbion était passé en Belgique.

Quelque jours après il était arrêté à Luxembourg, au moment même où il se disposait à partir pour l'Amérique.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 11 JUIN. — Henri Carlier, Grande-Rue fort Mullier 57. — Louis Clocquet, rue Voltaire cour Montagne 2. — Georges Rose, rue Pellart 40. — Eugène Monart, rue de Lille cour Joris 4. — Irma Raux, rue du Tilleul impasse Nabuchodonosor. — Marie Vandevyver, rue des Vélocipèdes cour Defyves 3. — Blanche Duthoit, rue de Lannoy 140. — Romain Fromont, rue St-Honoré 8. — Marguerite Coscheteux, rue Malsilhan maisons Loridant. — Désiré Foubert, rue de l'Epeule cour Despierre. — Blanche Oltevaere, rue de l'Epeule cour Grau 5. — Joseph Gillis, rue d'Italie 4. — Georges Vanceunebrocke, rue de Beaurewaert cour Tonneau 8. — Rachel Lanneeuw, rue Wagram maisons Rogier — Adolphe Dewitte, rue Vaucanson 18.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 11 JUIN. — Lemaire, présenté sans vie rue de Condé grande cité du Pile 2. — Napoléon Lorthiois, 73 ans journalier à l'Hospice civil. — Marie Goffez, 78 ans journalière à l'Hospice civil.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Humel**, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle **Elise Humel**, décédée subitement à Roubaix, le 12 juin 1882, dans sa cinquante-sixième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu, le mercredi 14 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 26.

On Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 juin 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle **Flore Vandeerak**, décédée à Roubaix, le 12 juin 1881, dans sa 32e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique

Affaire Peltzer. — Trois agents de police ont été chargés par le parquet de faire de nouvelles recherches dans la maison d'Armand Peltzer, rue Jacobs, afin de retrouver la malle jaune.

Mme Bernays a encore été entendue, hier, dans le cabinet de M. Ketels. Elle n'est sortie du Palais que vers la fin de l'après-dîner. Plusieurs domestiques qui avaient servi chez l'avocat Bernays ont été aussi entendues par le juge d'instruction, entre autres une servante suisse, qu'une citation a fait venir tout exprès de son pays.

— Namur — La police vient de mettre la main sur deux malfaiteurs de la pire espèce, qu'on soupçonne être les auteurs des nombreux vols commis depuis deux ans dans les environs de Namur.

Charleroi. — *Une curieuse statistique.* — Du 30 avril au 20 mai, il est passé à Charleroi six mille six cent et soixante-six paniers de pigeons voyageurs en destination des diverses gares françaises, soit une charge de trois cent trente-trois wagons contenant plus de trois cent trente-trois mille pigeons.

La majeure partie de ces volatiles appartiennent aux sociétés colomphiles de la province de Liége.

Rien de plus curieux que le stationnement de tous les trains de pigeons voyageurs à Charleroi. Tout le personnel de la gare est sur pied, chefs, sous-chefs, facteurs, visiteurs et transbordeurs. Ces derniers, très nombreux, sous la direction des facteurs, pénètrent dans les wagons pour transborder ceux chargés irrégulièrement ou pour les compléter.

Aucun étranger ne peut avoir accès dans les trains de pigeons: l'ordre est sévère. Dès l'arrivée des trains, tous les convoyeurs en général remplissent leurs cruches aux bouches d'eau les plus voisines pour donner à boire aux pigeons dans tous les wagons. Ajoutons que les roucoulements de ces milliers de pigeons produissent dans la gare de Charleroi un concert des plus harmonieux.

Une victime du pétrole. — Un accident terrible provoqué par le pétrole a eu lieu, vendredi soir, dans la maison portant le n° 18 de la rue de l'Alliance, à Saint-Josse-ten-Noode. Une dame d'une soixantaine d'années, Mme M..., qui occupait cette maison en partie, descendait l'escalier une lampe allumée à la main, lorsqu'arrivée à la dernière marche elle tomba. La lampe vola en éclats et le pétrole enflammé communiqua le feu aux vêtements de la vieille dame.

Aux cris de Mme M..., qui ne pouvait se relever, le locataire du premier étage descendit, ouvrit la porte de la rue et cria au secours. Un pompier, de garde au poste du coin de la rue de Bériot, entendant ses cris, accourut aussitôt et éteignit le feu en jetant de l'eau sur les vêtements de la pauvre dame. Gravement atteinte, celle-ci a succombé samedi, à 4 heures du matin, des suites de ses affreuses blessures.

FAITS DIVERS

— Le public s'intéresse vivement au crime du Pecq. Les circonstances dans lesquelles il a été commis, les mobiles auxquels les assassins ont obéi, sont le sujet de commentaires nombreux et variés. Fenayron a-t-il été seulement l'instrument d'une jalousie féroce; l'intimidation dont il a usé envers sa femme a-t-elle suffi à la troubler, à l'épeurer au point d'attirer son amant dans le guet-apens que l'on sait et de discuter les prix des instruments ayant servi au crime; cette atroce vengeance envers son rival, dont Fenayron connaissait depuis longtemps les relations avec sa femme, ne serait-elle pas due aussi au dépit de le voir réussir dans une carrière que le meurtrier avait dû abandonner; la jalousie, l'envie chez Fenayron, la crainte de mourir chez sa femme, le dépit de se sentir délaissée par son amant, la gêne dans son ménage alors qu'elle entrevoyait un avenir fortuné pour celui qu'elle avait aimé, tous ces sentiments n'ont-ils pas agi simultanément chez les assassins? Telles sont les questions que chacun se pose et auxquelles l'enquête judiciaire pourra seul répondre.

Le frère de l'ex-pharmacien paraît seul effacé dans ce sinistre drame. C'est, assure-t-on, un garçon paresseux, flâneur, professant une certaine admiration pour son aîné plus instruit que lui et que celui-ci n'aura pas eu grand'peine à intéresser à sa vengeance.

Dans l'interrogatoire que le mari a subi dans la maison de la rue d'Epréménil, à Chatou, il s'est désigné comme l'auteur principal du meurtre, et a cherché à en assumer la principale responsabilité. C'est là un point à éclaircir pour définir exactement le rôle qu'a joué l'ouvrier tabletier.

Il résulte aussi de l'enquête que Mme Fenayron ne s'est pas contentée d'attendre son amant à Chatou. Elle est venue le chercher à Paris dans le passage du Havre, où elle lui avait donné rendez-vous à huit heures du soir. Aubert, retenu par un client, est arrivé à huit heures un quart, et ils ont pris le train de huit heures trente cinq qui arrive à Chatou à neuf heures.

Toute l'attention du parquet se porte maintenant sur le passé des accusés.

Fenayron, marié il y a treize ans à Mlle Gibon, succéda à son beau-père dans la pharmacie de la rue de Sèze. Sa belle-mère, Mme Gibon, qui demeure rue de Naples, lui avait cédé le fonds sans bourse délier; c'était, en partie, la dot de sa fille, et elle y avait même ajouté dix mille francs à titre de prêt. Fenayron, qui menait une vie dissipée, joueur, habitué des tripots, grand parieur aux courses, n'avait jamais remboursé la somme que Mme Gibon s'était réservé le droit de reprendre sur les bénéfices de l'exploitation commerciale.

On vivait bien dans la maison, et Mme Fenayron, sans mener grand train, dépensait beaucoup d'argent pour sa toilette. Les dépenses excédant les bénéfices, Fenayron, sous prétexte d'exploiter une eau de son invention, vendit sa pharmacie une soixantaine de mille francs et versa un cautionnement assez fort pour entrer dans une banque de la rue Laffite. Depuis, nous l'avons dit, il a été condamné à un mois de prison pour escroquerie envers des courtiers dont il avait détourné le cautionnement.

C'est donc un être fort peu intéressant. Rappelons qu'il avait conservé Aubert une dizaine d'années comme élève, qu'il était au courant de ses amours avec sa femme, et qu'Aubert, intelligent, actif, fort estimé des habitants du boulevard Malesherbes, était en voie de complète réussite.

Fenayron, son frère et sa femme sont toujours à Versailles. Les deux premiers occupent deux cellules voisines du rez-de-chaussée de la maison de justice, à côté du Palais. Mme Fenayron occupe également une cellule dans le quartier des femmes de la maison de correction, située avenue de Paris.

Les membres de la famille Aubert qui se trouvent en Normandie, ont été prévenus du malheur qui les frappe. On attend leur arrivée pour célébrer les obsèques du pharmacien, dont le cadavre sera enfermé dans un cercueil de plomb et ramené à Paris.

LA MONOMANIE DES GRANDEURS. — Jeudi matin, pendant la cérémonie de la première communion, à l'église Saint Bruno, une femme à l'air égaré entra précipitamment en réclamant à haute voix, cinquante millions qu'elle disait lui avoir été volés.

Cette algarade jeta l'émoi parmi l'assistance; on parvint à expulser cette femme.

Mais la scène avait vivement ému le vénérable curé, vieillard de quatre-vingts ans, il fut pris d'un malaise subit et dans la soirée il avait une paralysie de tout le côté droit.

Hier soir, l'état du digne prêtre, qui avait donné de sérieuses inquiétudes, s'était un peu amélioré.

UN FACHEUX ACCIDENT A BORDEAUX. — Un facteur des bateaux à vapeur de la Compagnie bordelaise déchargeait, hier, un grand panier en osier lorsqu'une forte détonation se produisit, et une balle vint le frapper en pleine poitrine. Le malheureux tomba sur le sol, on s'empressa autour de lui, et après les premiers soins on le transporta à l'hôpital.

L'enquête à laquelle on s'est livré à établi que le panier, qui a été ouvert immédiatement après l'accident, renfermait au milieu d'effets et de livres, une boite contenant un revolver et des cartouches. Par suite d'un choc, le revolver était parti, et la balle, après avoir troué la boite et traversé le panier, était allée atteindre l'infortuné facteur.

TRIBUNAUX

L'enlèvement des enfants de Chaulnes

Il est inutile de dire que la curiosité publique est vivement excitée par les débats qui vont s'engager, au moment où paraîtront ces lignes, devant le jury de la Sarthe.

La comparution des deux duchesses plus peut-être que le procès lui-même a motivé cette curiosité.

L'intérêt du débat, toutefois, doit être singulièrement diminué en raison de l'absence des principaux auteurs de l'enlèvement, le sieur Bremaeker et la fille Dauvillers sa maîtresse, les véritables organisateurs du complot.

Voici, pour permettre à nos lecteurs de suivre les débats, un résumé des faits qui seront soumis à l'appréciation de la cour d'assises de la Sarthe:

Au mois de février dernier, pendant l'instance engagée à Paris, contre les membres du conseil de famille qui l'avaient destituée de la tutelle, la duchesse de Chaulnes forma le projet d'enlever ses enfants, confiés à la duchesse de Chevreuse, sa belle-mère, et gardés par celle-ci au château de Sablé. C'était un moyen de brusquer le dénoûment qu'elle pressentait et de rendre vaine l'ouverture de la justice française.

Or, la jeune duchesse avait un champion fort désintéressé et fort ardent, ancien officier de la Légion étrangère et prêt à tous les coups de mains, Ferdinand de Bremaecker.

Cet homme d'origine belge, fort entreprenant, connaissait le prince Borys Galitzin et c'est celui-ci qui communiqua à Bremaecker ses projets d'enlèvement. Bremaecker entra aussitôt dans ses vues et se mit en rapport avec la duchesse de Chaulnes, puis se fit son agent le plus actif.

La duchesse lui remit 4,000 fr. et Bremaecker, de concert avec sa maîtresse, la fille Emma Dauvillers, ancienne actrice, prépara l'enlèvement.

Les deux conspirateurs étaient fort intelligents, fort entreprenants, mais ils n'espéraient pas réussir seuls, il leur fallait trouver un agent décidé à faire le coup.

Ce n'était pas chose facile, mais le hasard procura à Bremaecker l'homme qu'il cherchait. Il soupait un soir, au restaurant Baratte, près des halles. A côté de lui se trouvait un individu nommé Debergues. Bremaecker crut qu'il pouvait sans danger s'ouvrir à cet inconnu qui paraissait hardi et à brûle-pourpoint il lui proposa de l'aider à enlever les enfants de Chaulnes.

Debergues refusa, mais offrit à sa place un ami, nommé Guyot, employé aux *Petites affiches* et fort besogneux. En effet, deux jours après, Guyot se présentait avec Debergues, près de la gare Montparnasse, au rendez-vous que Bremaecker avait fixé. Les pourparlers eurent lieu dans un café voisin. Bremaecker promit une somme considérable et, pour décider Guyot lui remit 500 francs. Cette gratification leva tous les scrupules et Guyot se déclara prêt à faire tout ce qu'on lui demanderait.

Le plan était prêt, d'ailleurs. Depuis quelques jours le complot avait été combiné et il ne s'agissait plus que de l'exécuter. Bremaecker, la fille Dauvilliers et Guyot partirent pour Sablé, s'installèrent dans un hôtel de la ville et demandèrent à visiter le château de la duchesse de Chevreuse comme touristes. L'autorisation leur fut accordée et ils en profitèrent pour prendre une ample connaissance des êtres. Mais l'enlèvement n'était pas possible si l'on ne possédait pas un ami dans la place, et il fut convenu que la fille Dauvillers chercherait à lier connaissance avec une des femmes de chambre de la duchesse. Le hasard devait guider son choix.

En conséquence, dans une de ses promenades à Sablé, Emma Dauvillers aborda la bonne des enfants, Marie Pradier.

Emma avait à peine aperçu cette femme qu'elle se jeta dans ses bras, et l'embrassant avec transport:

— Quel bonheur! s'écria-t-elle, je ne m'attendais pas au plaisir de vous revoir.

— Mais, madame...

— Voyons, embrassez-moi donc, chère amie. Comment! vous ne me reconnaissez pas! Vous ne vous souvenez plus de notre séjour à l'école de Paris? M'avez-vous déjà oubliée?

Marie Pradier était restée quelque temps à l'école des sages-femmes de Paris. Emma Dauvillers avait appris on ne sait comment cette circonstance, et, bon gré mal gré, il fallut bien que la domestique reconnût celle qui se donnait pour son ancienne camarade.

La conversation s'engagea. Elle reprit le lendemain. Emma Dauvilliers s'apitoyait sur les malheurs de la duchesse de Chaulnes, sur la situation lamentable de cette mère qui n'avait pu embrasser depuis de longs mois ses deux pauvres enfants. Bref, elle offrit à la servante 2,000 francs pour les lui remettre: 1,000 francs payés d'avance, et 1,000 francs après réussite.

Marie Pradier était une fille de tête. Elle résista vivement; puis, après d'habiles hésitations, elle déclara qu'elle acceptait. Emma partit toute joyeuse et sa nouvelle amie courut aussitôt prévenir la duchesse de Chevreuse.

Un conseil eut lieu au château, et il fut convenu que Marie Pradier se prêterait à tout ce qu'on lui demanderait afin de donner toute confiance aux conjurés. Bien plus, elle s'entendit avec le valet de chambre Bezian qu'elle devait faire passer pour un complice, également gagné à la cause de la duchesse de Chaulnes.

En effet, tout marcha à souhait.

Le 16 mars, vers onze heures du soir, Marie Pradier amena Bezian au café de la gare, où Guyot, de Bremaeker, et Emma Dauvillers l'attendaient. Tout fut préparé pour l'enlèvement; les deux domestiques reçurent 4,000 francs chacun.

L'exécution du projet était fixée à la nuit du 18 au 19 mars. On devait profiter de l'absence de la duchesse de Chevreuse, qui a l'habitude de se rendre, chaque soir, à l'église, et d'y rester fort tard.

Le valet de chambre devait ouvrir à Guyot une grille du parc, et Marie Pradier lui amènerait les enfants aussitôt.

Une calèche attendrait sur la route de Souvigné, qui longe le domaine. Dans cette voiture, de Bremaecker et Emma Dauvilliers

Il était également entendu que, dans leur dîner du soir, Marie Pradier aurait fait prendre aux enfants un narcotique, qui agirait aussitôt après l'enlèvement. Des relais de poste étaient préparés jusqu'à Vitré. De là, on gagnerait Rennes et Saint-Malo par la ligne de Bretagne, et, à Saint-Malo, on s'embarquerait pour Jersey.

Les deux domestiques se prêtèrent à toutes les combinaisons, et le plan s'exécuta sans la moindre difficulté. Le 18 mars, à sept heures et demie du soir, Bremaecker, sa maîtresse et Guyot arrivaient en voiture devant l'une des grilles du parc, Guyot faisait les fonctions de cocher, car on n'avait pas voulu que le sieur Pasquier, qui avait loué la voiture, sût quelque chose de la conspiration.

Guyot descendit. Bezian l'attendait caché. — Entrez, dit-il, tout va bien. Fuyot entra sans défiance, et aussitôt les gardes du château, massés derrière le mur, se jetèrent sur lui et le mirent bien vite hors d'état de résister. Mais ils avaient fait du bruit et n'avaient pas songé à la voiture qui attendait. Aussi l'embuscade ne réussit-elle qu'à demi. Bremaecker, inquiet et entendant la lutte, lança un coup de sifflet et s'enfuit au grand galop.

Il ne s'arrêta qu'en Belgique où il fut arrêté. Mais le parquet ne consent pas à l'extrader, paraît-il.

Quand à sa maîtresse, la fille Dauvillers, elle a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu et ne sera appelée qu'en qualité de témoin. Seul Guyot est poursuivi.

Nous ne manquerons pas de nous tenir au courant de tout ce qui se passera à l'audience de la cour d'assises.

Les débats, d'ailleurs, doivent durer deux jours.

Un acquittement

On nous écrit de Nantes, 10 juin, soir:

« La femme Belliart, accusée d'avoir empoisonné son mari, de complicité avec son amant, propre frère de la victime, a été acquittée. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier.*)

L'Election sénatoriale du Cantal

Une dépêche nous apporte le résultat de l'élection sénatoriale qui a eu lieu hier dans le département du Cantal, en remplacement de M. Bertrand, ancien membre de la droite, décédé.

M. le dr Brugerolles, républicain	212	voix, élu
M. de Vaissière, candidat ind.	105	—
M. Richard du Cantal, rép.	6	—

Election législative

Cosne, 12 juin.

Arrondissement de Cosne.

Inscrits: 21,317; Votants: 14,260

MM. Assezat de Bouteyre, royaliste	5,268
Ducoudray, extrême-gauche	680
Gambon, id.	5,395
Fleury, opportuniste	2,873

Manque le résultat de 8 communes.

Ballotage certain.

Au Cirque d'hiver

Paris, 11 juin, 9 h. 40 soir

Quatre mille personnes se sont réunies, hier, au Cirque d'hiver, en l'honneur de Garibaldi. La réunion avait été organisée par la presse italienne et française. M. Lockroy, président, et M. Lacretelle prononcent le panégyrique de Garibaldi.

Après eux, M. Raqueni parle au nom de la colonie italienne.

M. Madier de Montjau signale surtout aux applaudissements des auditeurs, la guerre implacable faite par Garibaldi au St-Siége.

Le général Turr, ancien aide de-camp de Garibaldi, félicite les organisateurs de la réunion.

M. Clovis Hugues a lu une poésie en l'honneur de Garibaldi.

On s'est séparé aux cris de « Vive la France! Vive l'Italie! »

A la sortie, on distribuait des brochures contre Garibaldi, ce qui a amené de vives altercations.

On demande un démenti

Le mot de M. le président du Conseil à un diplomate: « Tout va mal, Monsieur! » n'a pas reçu de démenti.

Voici un mot qu'on prétend que M. le ministre de l'intérieur aurait dit à un député, et qui exprime la même pensée, sous une forme plus précise: « S'il se produisait quelque désordre dans la rue, nous ne pourrions même pas tenter de le réprimer. »

Nous voudrions bien un double démenti. Nous l'enregistrerions avec plaisir.

Les ministres au Concours régional de Saint-Lô

Saint-Lô, 11 juin.

Les ministres ont posé ce matin la première pierre du haras.

Le préfet, M. Filippini, et M. Sébire, vice-président du Conseil général, ont souhaité la bienvenue à MM. Goblet et de Mahy. Le ministre de l'agriculture a remercié, puis a prononcé une brève allocution. Il a constaté les progrès du développement de la race chevaline dans la région et a déclaré que le gouvernement était prêt à les encourager.

Suppression des prières dans les prisons

Les prières qui se faisaient jusqu'ici dans toutes les prisons, viennent d'être supprimées par ordre de l'administration supérieure.

Solidarité gouvernementale

On assure que si M. Camescasse, préfet de police, est exclu du banquet d'inauguration du nouvel Hôtel de Ville, le président de la République est résolu à ne point assister à cette fête.

Or, l'exclusion du préfet de police devient de plus en plus probable.

Nos édiles, en effet, sont furieux que le président de la République ait, grâce aux démarches de M. Camescasse, signé un décret annulant l'ordre du jour de blâme infligé au préfet de police, à propos des derniers troubles du quartier Latin.

La prise de la citadelle d'Hanoï par les Français.

Nous recevons la nouvelle que la citadelle d'Hanoï est tombée entre nos mains le 25 avril. Cent cinquante Annamites ont été tués ou blessés. De notre côté, quelques hommes ont été légèrement atteints par les projectiles ennemis. Dans le nombre des blessés, sans gravité, figure M. de Villers, chef de bataillon d'infanterie de marine. Demain nous donnerons des détails sur la prise de la citadelle.

Les troubles du Quartier Latin

On lit dans le *Temps*:

« L'enquête ouverte à la préfecture de police sur la conduite des agents pendant l'échauffourée du quartier Latin, vient d'être close. Nous apprenons que le préfet de police a pris, à la suite de cette enquête, les mesures suivantes:

» Deux agents, qui s'étaient rendus coupables de violences après les arrestations opérées, ont été révoqués; un autre a été sévèrement puni.

» Un brigadier a été cassé, pour avoir outrepassé sa consigne, et replacé au rang de sous-brigadier.

» Enfin, quatre sous-brigadiers ont été mis à la retraite d'office. »

Les essais d'éclairage à la lumière électrique

La Compagnie du gaz vient de demander aux autorités de plusieurs grandes villes, de faire cet été des essais d'éclairage électrique dans les grandes avenues. Les appareils sont partis hier de Paris. Le 14 juillet, à l'occasion de la fête nationale, les expériences auront lieu sur plusieurs points à la fois.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Nous trouvons dans la correspondance parisienne de l'*Indépendance belge*, cette grave information: « On est aujourd'hui certain que l'attitude prise par la Porte ottomane lui a été suggérée par l'Allemagne. Il se confirme, en effet, que c'est à la suite d'une démarche faite auprès du sultan par M. de Hirschfeld, chargé d'affaires d'Allemagne *ad interim*, que Dervisch-Pacha a été envoyé en Egypte et que la circulaire du 3 juin a été rédigée. » Tout en reproduisant cette assertion de l'*Indépendance belge*, nous devons rappeler que son correspondant parisien est, dit-on, inspiré par M. Rouvier, qui lui-même est un des familiers de M. Gambetta.

Constantinople, 11 juin.

La démarche faite hier par les ambassadeurs d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie et de Russie, en vue d'appuyer la dernière communication anglo-française relative à la conférence, a produit à la Porte une très vive impression.

Bien que le ministre des affaires étrangères turc ait fait une réponse évasive, il y a des raisons de croire que le Sultan est aujourd'hui fortement ébranlé et qu'en présence de l'engagement significatif que l'Europe vient de prendre en faveur de la conférence proposée par la France et par l'Angleterre, il ne persistera plus bien longtemps à méconnaître la nécessité de la conférence.

Le Caire, 11 juin, 7 h. 30 m.

Lorsque Dervisch-pacha a reçu les Ulémas, quatre d'entre eux lui ont dit que si l'Europe ne s'était pas annexé l'Egypte, on le devait à Arabi-pacha, ils ajoutèrent que la flotte anglo-française devait se retirer.

Dervisch a répondu qu'il n'était pas venu pour recevoir des conseils, et il fit chasser les Ulémas de la salle.

On croit généralement que tout en demandant une amnistie générale, Dervisch fera une exception pour le chef de l'insurrection.

La Colonie égyptienne s'est augmentée sensiblement ces jours-ci à Paris, à la suite des inquiétudes causées par les événements du bord du Nil.

Alexandrie, 11 juin, 8 h. 55 m.,

Une grande rixe a éclaté entre les indigènes et les européens. Il y a plusieurs blessés et quelques morts.

L'émotion est indescriptible.

Alexandrie, 11 juin 9 h., soir.

De nombreuses maisons ont été détruites. Une démonstration hostile a été faite devant le Consulat de France, où s'étaient réfugiés les blessés.

La police reste inactive. Les troubles continuent.

Alexandrie, 11 juin, 12 h. soir.

Après un délai de cinq heures, la troupe est intervenue et a dispersé les indigènes émeutiers.

L'ordre est rétabli.

Pendant l'émeute M. Cookson, consul anglais a été grièvement blessé et l'ingénieur du cuirassé anglais *Superbe* a été tué d'un coup de pistolet.

LES FUNÉRAILLES DE GARIBALDI

Les délégués du Conseil municipal de Paris sont arrivés à Rome samedi soir. Ils ont été reçus à la gare par les représentants de la municipalité et du comité qui organise au Capitole une fête commémorative en l'honneur de Garibaldi.

Une allocution leur a été adressée par M. Saismit-Doda, ancien ministre des finances, au nom du Conseil municipal. M. Songeon lui a répondu.

Les journalistes francais ont aussi été présentés à M. Saismit-Doda.

La municipalité romaine a envoyé au Conseil municipal de Paris la dépêche suivante:

« Rome, capitale de l'Italie, Rome, objet constant des vœux de notre héros national, Rome, ému de reconnaissance, remercie par ses représentants la ville de Paris et la Chambre des députés de s'être associées à l'Italie. Rome y voit un gage solennel des sentiments de fraternité dont le peuple français est animé envers la nation.

Les conseillers municipaux de Paris seront reçus dans la soirée à l'hôtel de ville.

Sur la tombe de Garibaldi, le secrétaire général des travaux publics a dit:

« Aujourd'hui commence un pélerinage que les générations futures continueront. »

Il a salué, en terminant, les délégués de la ville de Nice.

M. Farant, délégué niçois, a répondu que Nice était glorieuse d'avoir donné le jour à Garibaldi, et a fait des vœux pour l'amitié qui unit les deux nations sœurs.

Les délégués de toutes les loges francs-maçonniques d'Italie ont élu grand maître M. Giuseppe Petroni, en remplacement du défunt grand-maître, le général Garibaldi.

Nous trouvons encore dans les journaux italiens quelques renseignements sur les derniers moments de Garibaldi.

Il vit sur la fenêtre deux fauvettes qui chantaient joyeusement. On l'entendit murmurer:

« Ce sont les âmes de mes filles qui volent autour de leur père moribond. Respectez ces animaux, donnez-leur du mil quand je ne serai plus. »

Il continua ensuite d'une voix à peine distincte:

« J'ai soif. Donnez-moi à boire. »

Ce furent ses dernières paroles.

LES GRÈVES

Les employés à la manufacture de la Société des eaux minérales de Vals, dont le siège est à Aubenas, se sont mis en grève, pour obtenir une augmentation du salaire et une diminution dans les heures de travail. Les grévistes ont été remplacés par de nouvelles recrues.

MANIFESTATION GARIBALDIENNE A MARSEILLE

Marseille, 11 juin.

Aujourd'hui, à trois heures, a eu lieu une manifestation en l'honneur de Garibaldi, organisée par le comité italien, qui avait adressé aux démocrates marseillais une proclamation les invitant à se réunir à la colonie italienne, pour se rendre en masse au cimetière, afin de déposer des couronnes sur le tombeau du démocrate français Esquiros, ami du grand citoyen Garibaldi.

En tête du cortège, il y avait trois drapeaux, français, italien et espagnol. Le buste de Garibaldi était porté par quatre hommes; puis, venaient les délégations des principaux cercles républicains, des sociétés de libres-penseurs.

Une foule considérable suivait, sur tout le parcours les manifestants ont poussés les cris de: Vive l'alliance franco-italienne! Vive la France! Vive l'Italie! Vive Garibaldi!

Les cercles situés sur le parcours saluaient sympathiquement avec leurs drapeaux.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier*)

LES MASSACRES D'ALEXANDRIE

Alexandrie, 12 juin, midi.

Le consul anglais, le consul grec et le vice-consul italien ont été gravement blessés dans l'émeute d'hier.

On compte plus de vingt morts.

Les magasins ont été pillés.

D'après le *Daily-News*, les troubles ont commencé par une querelle entre un Arabe et un Européen, qui tua son adversaire.

Pendant l'émeute, les Européens s'étaient barricadés dans les maisons et tiraient par les fenêtres.

Le calme est rétabli; les troupes gardent les rues.

Dervisch-Pacha est parti en train spécial du Caire pour Alexandrie.

Les dernières dépêches disent que l'émeute a éclaté sur trois points différents, ce qui ferait penser qu'elle a été longuement préméditée.

Le Caire, 12 juin, midi 30.

Tout est calme; les chefs militaires paraissent disposés à la soumission, on croit que le troubles d'Alexandrie achèveront de les déterminer.

Dervisch-Pacha a exprimé des regrets et sa ferme intention de châtier les coupables.

Les bruits d'un débarquement des troupes anglaises ne se confirme pas.

Les consuls généraux actuellement réunis chez M. Sienckiewiez concertant les mesures à prendre.

On croit que si l'émeute recommençait, les consuls de France et d'Angleterre ordonnerais e débarquement des troupes.

Alexandrie, 12 juin, 2 h. s.

Le nombre des Européens tués s'élève à quarante-neuf; celui des Arabes à cinq. Les blessés Européens sont 80, dont le consul anglais très gravement. Les blessés arabes actuellement connus s'élèvent à 28.

Trois navires anglais et trois navires français ont allumé leurs feux et sont prêts à toutes les éventualités.

La surexcitation est des plus grandes. Les consuls sont très inquiets.

La réforme judiciaire

La commission de réforme judiciaire a décidé de remettre à mercredi l'amendement de M. Jules Roche tendant à la création du jury en matière civile.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier)

Séance du 12 juin 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

LA QUESTION SUR LES AFFAIRES ÉGYPTIENNES

On annonce dans les couloirs que M. Renaud posera une question à M. de Freycinet, sur les troubles d'Alexandrie.

M. de Freycinet répondra aujourd'hui même. On pense que la question sera transformée en interpellation.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

PROJETS D'INTÉRET LOCAL

M. Philippoteaux demande l'adoption de divers projets d'intérêt local concernant Louviers et Tranqueville.

L'ABAISSEMENT DES TAXES POSTAES

La Chambre prend en considération l'amendement Taillandier proposant d'abaisser les taxes postales.

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LES MANUFACTURES

Discussion du projet Wadington assurant l'application de la loi sur les heures de travail des enfants dans les manufactures.

M. Escaude combat l'art. 2 qui autorise le gouvernement à augmenter le nombre des inspecteurs.

M. Richard Wadington, rapporteur, répond qu'un personnel plus nombreux est indispensable pour assurer l'application de la nouvelle loi.

M. de Héredia appuie ces conclusions.

Bulletin du Commerce

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	10 JUIN	12 JUIN
3 0/0	83 35 »|»	83 15 »|